

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-023

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril,
Présents	16	le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie—salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, Frédéric MACQUET, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

DÉCISIONS SUITE DIAGNOSTICS DES ARBRES PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, PLACE CASIMIR ORDINAIRE ET ROUTE DU PONT VERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les prochains travaux de réhabilitation de la Place de la République,

Considérant le diagnostic établi par ARBODIAG en janvier 2024,

Considérant le diagnostic établi par AUDIT ARBRES le 8 janvier 2024,

Considérant la concordance des deux diagnostics pré-cités,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick RENAULT, paysagiste concepteur – urbaniste,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que 8 arbres (dont 1 dangereux et 7 en mauvais état) situés place de la République, 8 arbres (dont 3 dangereux et 5 en mauvais état) situés place Casimir Ordinaire et 4 arbres en mauvais état situés route du pont vert seront abbatus (coformément aux schémas joints à la présente délibération).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec 7 votes contre :

Madame Hakima HENDOU, Adjointe, Messieurs Marc SAUVAGEON et Jean-Claude MARTINEZ, Adjoints, Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD et Frédéric MACQUET,

DÉCIDE de conserver les 3 platanes situés route du pont vert qui sont en bon état (conformément au schéma 2 joint à la présente délibération).

Reçu en Préfecture le

17 AVR. 2024
Certifie exécutoire

17 AVR. 2024
Publié ou notifié le

17 AVR. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

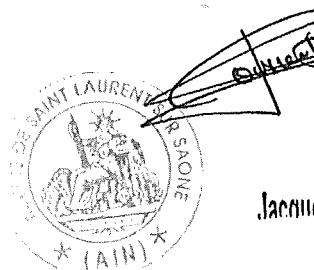
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 15 avril 2024

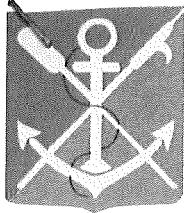
Le Maire,



Jean-Claude
MARTINEZ



Jean-Claude MARTINEZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-003

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 16

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, Frédéric MACQUET, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale. Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, Prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Reçu en Préfecture le

5 AVR 2024
Certifié exécutoire

- 5 AVR. 2024

Publié ou notifié le
- 5 AVR. 2024

Droit de préemption

- Madame Isabelle CALAMAND : parcelle A465 ; 72, rue Neuve ; 58,40 m² → Monsieur Fabio GHILOTTI.
- SCI la Belle Affaire : parcelle A233 ; 48, rue de la Levée ; 68,14 m² → Monsieur Lilian ANTUNES.
- SCI la Belle Affaire : parcelle A233 ; 48, rue de la Levée ; 155 m² → Madame Mélanie NAVORET.

Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

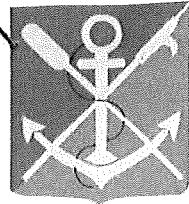
Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 4 avril 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-005

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	16	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, Frédéric MACQUET, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale. Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

CRÉATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L. 332-8,

VU le budget,

VU le tableau des effectifs,

Considérant la surcharge de travail incombant aux services techniques municipaux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} mai 2024, catégorie C, filière technique, échelle C1 (IB 367-IM 366).

DÉCIDE la suppression du poste d'Adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

ADOPTE la modification correspondante du tableau des emplois permanents.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 4 avril 2024

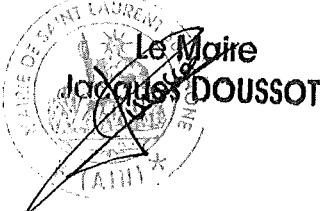
Le Maire,

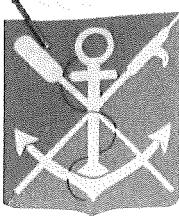
Jacques DOUSSOT

Région AUVERGNE RHÔNE-ALPES • Département de l'AIN • Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE • Canton de VONNAS

Mairie • 01750 SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE • Téléphone 03 85 21 30 10

E-mail : mairie@saintlaurentsursaone.fr - Site : www.saintlaurentsursaone.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-004

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	16	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, Frédéric MACQUET, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale. Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
VU le Code de l'Éducation Nationale,

Considérant l'intérêt des enfants de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la reconduction des horaires scolaires (voir ci-dessous) pour la période 2024-2027 :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

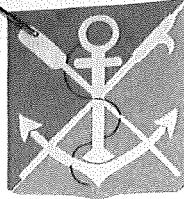
Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 4 avril 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT





Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-024

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : AUTORISATION SORTIE LIVRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les documents de la bibliothèque municipale acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire, Considérant que les collections proposées au public doivent faire l'objet d'un tri régulier afin de rester attractives,

Considérant que le tri doit être effectué selon les critères suivants :

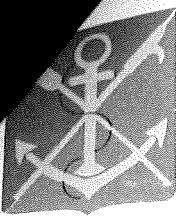
- état physique du document, présentation, esthétique
- nombre d'exemplaires
- date d'édition
- nombre d'années écoulées sans prêt
- niveau intellectuel, valeur littéraire ou documentaire
- qualité des informations
- existence ou non de documents de substitution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la bibliothécaire municipale à sortir de l'inventaire les documents répondant aux critères listés ci-dessus.

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE



DIT que ceux-ci devront être traités selon les modalités qui conviennent, à savoir :

- Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire en indiquant la date de sortie
- Suppression de toute marque de propriété de la commune
- Suppression des fiches

DIT que selon leur état, les documents éliminés du fond de la bibliothèque pourront :

- Etre jetés à la déchèterie
- Donnés à un autre organisme ou une association
- Vendus

Dans le cas d'une vente, les sommes récoltées seront reversées à la bibliothèque. DIT que suite à chaque opération un état sera transmis à la municipalité par la bibliothécaire précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque. DIT que cette délibération a une validité permanente.

Reçu en Préfecture le

16 AVR. 2024
Certifié exécutoire

18 AVR. 2024
Publié ou notifié le

18 AVR. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

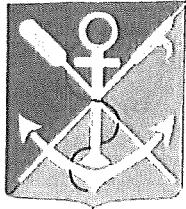
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 15 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-018

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER, Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite loi APER

Considérant la réunion publique qui s'est tenue le 18 décembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dédiées à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal selon la cartographie et la liste des parcelles annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

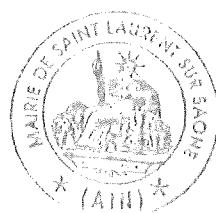
17 AVR. 2024
Pour le Maire,
Adjoint Délégué
Jean-Claude
MARTINEZ

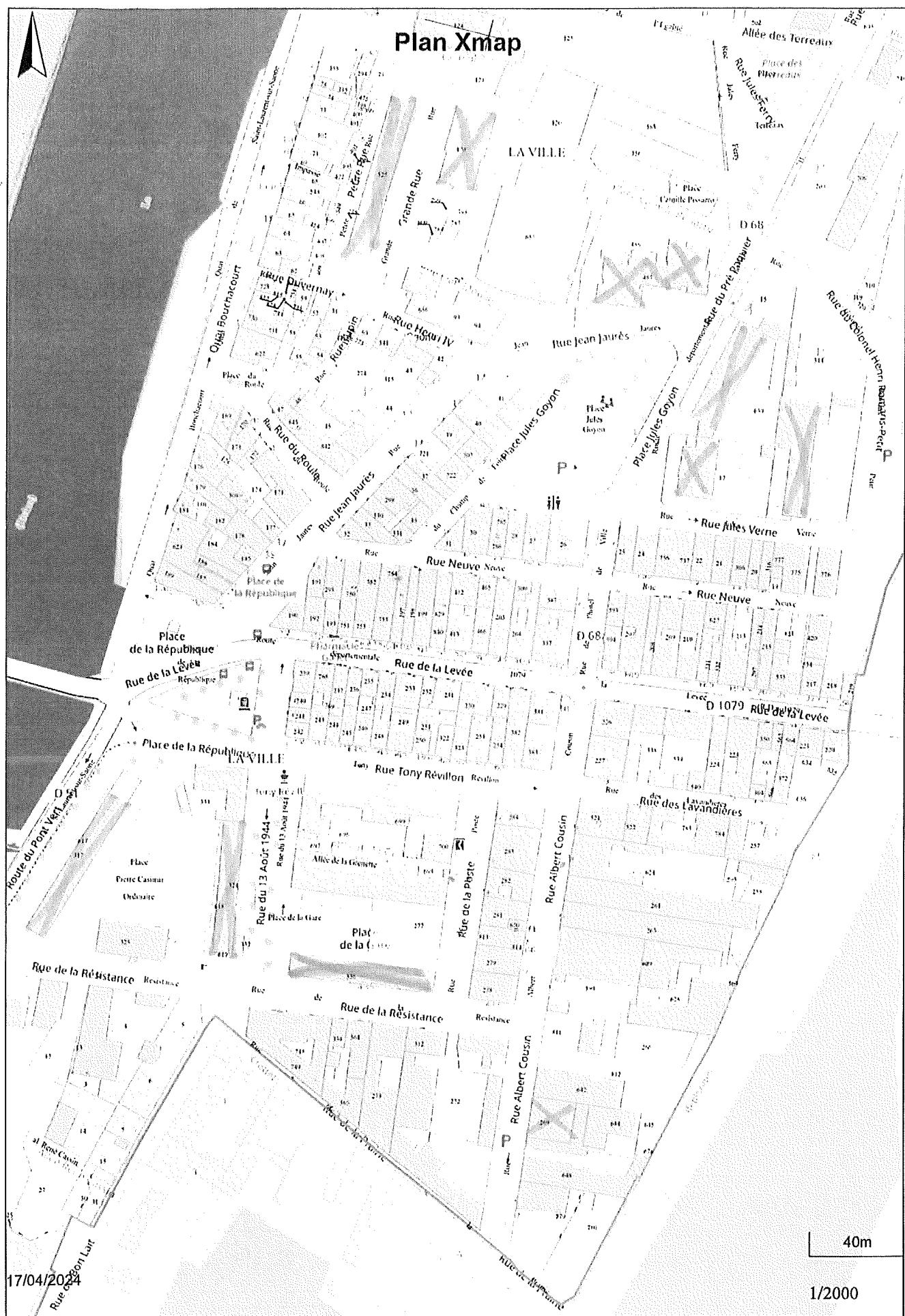


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

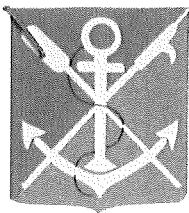
Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

COORDONNÉES CADASTRALES	ADRESSE	BÂTIMENT
A17	1, place Jules Goyon	MAIRIE
A269	193, rue Albert Cousin	SALLE DES FÊTES
A639	63, rue Romans Petit/318, place Jules Goyon	ÉCOLE
A317	Place Casimir Ordinaire/rue du 13 août	DYNACITÉ
A324	Place Casimir Ordinaire/rue du 13 août	DYNACITÉ
A336	135, rue de la Résistance	DYNACITÉ
A470	Grande rue	DYNACITÉ
A487	270 et 290, place Jules Goyon	DYNACITÉ
A525	Grande rue	DYNACITÉ





Zones concernées par l'installation de panneaux photovoltaïques



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-005

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

DÉNOMINATION PARKING COMMUNAL SITUÉ RUE DE LA RÉSISTANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le parking communal situé rue de la Résistance,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE DÉNOMMER le parking communal situé rue de la Résistance « PARKING DE LA RÉSISTANCE ».

Reçu en Préfecture le
- 5 AVR. 2024

Certifié exécutoire le

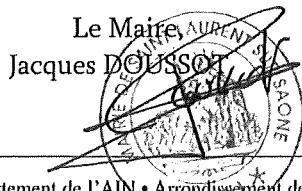
- 5 AVR. 2024
Publié ou notifié le

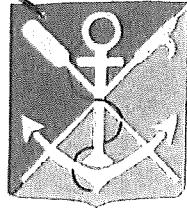
- 5 AVR. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 4 avril 2024





REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-022

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,

Présents 15

le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE e-COMMUNICATION
(SIEA) : CONVENTION DISPOSITIF CONSEILLERS NUMÉRIQUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention relative au renouvellement du Dispositif Conseillers Numériques,

Considérant la nécessité qu'un Conseiller Numérique soit présent sur la commune une fois par semaine,

Reçu en Préfecture le

15 AVR. 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Certifié exécutoire

15 AVR. 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le SIEA la convention relative au Dispositif Conseillers Numériques, valable pour une durée de 3 ans et une participation de la commune de 1.250 € par an, pour une intervention toutes les semaines.

Publié ou notifié le

15 AVR. 2024

DIT que les crédits correspondants seront inscrits sur les budgets respectifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

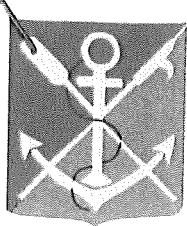
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024

MAIRIE DE SAINT LAURENT
Le Maire
Jacques DOUSSOT
(AIN)



Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-007

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

COTISATIONS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser les cotisations suivantes :

Associations des Maires : 640,53 €

Agence départementale d'Ingénierie de l'Ain = 856,00 €

S.P.A. Mâcon : 1.459,45 €

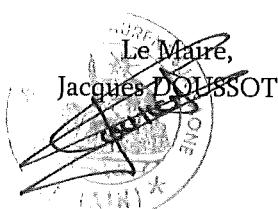
DIT que les crédits sont prévus au compte 6281 du budget primitif 2024.

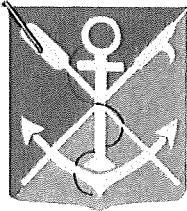
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-008

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	12	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	15	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER, Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

SUBVENTIONS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Conformément aux propositions émises par la Commissions des Finances lors de sa réunion du 18 mars 2024,
Monsieur DOUSSOT, Maire, Monsieur Jean BARBOSA et Madame Geneviève COTTIN, Conseillers Municipaux, faisant partie d'associations auxquelles une subvention va être accordée sortent de la salle et ne prennent donc pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
avec 1 abstention, Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal,

DÉCIDE de verser une subvention aux sociétés et associations figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au compte 65748 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

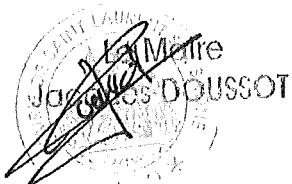
Au registre sont les signatures,

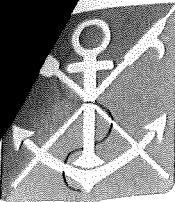
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

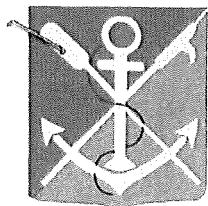
Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

SUBVENTIONS 2024

Associations St Laurentines	2023	2024
Rex Club Athlétic	1 200,00	1 200,00
Association sportive St Laurentine (A.S.S.L.)	1 570,00	1 500,00
Les Sauveteurs	1 200,00	1 200,00
Sou des écoles (animation des classes)	300,00	300,00
Sou des écoles (piscine)	240,00	240,00
Sou des écoles (aviron)	140,00	140,00
Club Henri IV	400,00	400,00
Oasis d'Amour	200,00	200,00
Association un p'tit sourire	200,00	200,00
CLEM	81 189,00	101 542,39
Autres associations		
ADAPEI	220,00	220,00
P.E.P.01	100,00	100,00
A.F.M.	100,00	100,00
Centre régional Léon Bérard	100,00	100,00
Restos du Cœur 71	100,00	100,00
Croix Rouge Replonges	100,00	100,00
Croix Rouge Mâcon	100,00	100,00
TOTAL GENERAL	87 459,00	107 742,39

05/04/2024





ccm pms 20240407

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-009

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER, Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser la somme de 126,91 euros pour l'année 2024 au groupement paroissial de Feillens, qui s'occupe de la Paroisse de Saint-Laurent-sur-Saône et qui est chargé du gardiennage de l'Eglise.

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6282 du budget 2024.

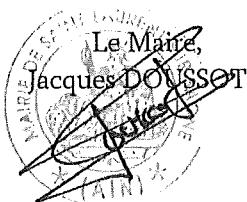
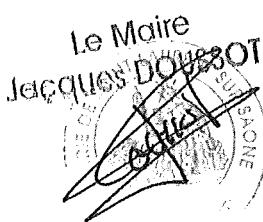
Reçu en Préfecture le
12 AVR. 2024
Certifié exécutoire
12 AVR. 2024
Publié ou notifié le

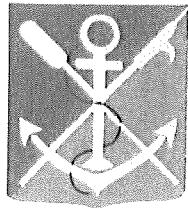
12 AVR. 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-010

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le Receveur Municipal de Bourg-en-Bresse concernant le budget communal,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 1 abstention : Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice (budget communal).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

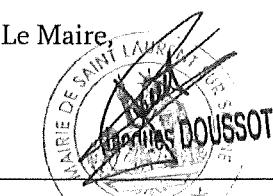
Au registre sont les signatures,

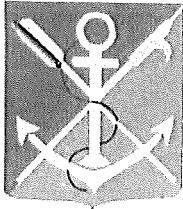
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024



Le Maire
Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-021

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, sort et laisse la présidence à Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2023 budget communal,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 1 abstention : Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal,

ADOPE le compte administratif 2023 du budget communal, dont les

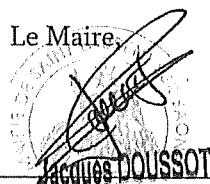
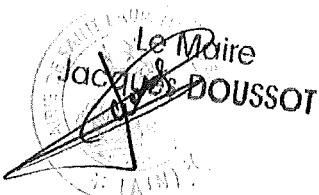
écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice (budget communal).

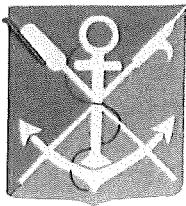
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-011

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ,
Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia
GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD,
Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et
sur le compte administratif au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

comme suit :

• section d'investissement : 764.723,09 € repris au compte 001

• section de fonctionnement : 257.692,07 € repris au compte 002

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024



Certifié exécutoire

12 AVR. 2024

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2024

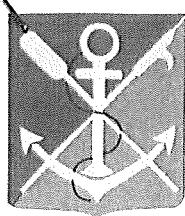
Publie ou notifié le

12 AVR. 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-012

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

IMPÔTS LOCAUX -VOTE DES TAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter les taux de 1% pour 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

avec 3 abstentions : Madame Géraldine FLORE, Messieurs Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux,

DÉCIDE D'AUGMENTER les taux d'imposition pour l'année 2024 de 1% tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2023	TAUX 2024
T.F.B	30,15	30,45
T.F.N.B.	53,76	54,30
T.H.R.S.	11,30	11,41

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

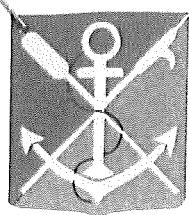
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 5 avril 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-013

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ,
Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia
GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD,
Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL – PROVISION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article
L2321-2,

VU la nomenclature M57,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en Préfecture le

12 AVR 2024
Certifié exécutoire

12 AVR 2024
Publié ou notifié le

12 AVR. 2024

APPROUVE la constitution d'une provision de 8.000,00 euros au compte 681 du
budget communal 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à
l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

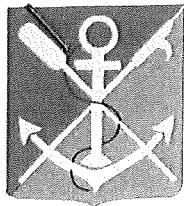
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Le Maire
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-014

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 14

Votants 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ,
Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et
Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean
CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET COMMUNAL 2024 : BUDGET PRIMITIF

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale qui travaille pour le Conseil
Départemental de l'Ain, sort et ne prend pas part au vote en raison de
subventions accordées par le département de l'Ain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la Commissions des Finances du 18 mars 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 2 abstentions : Messieurs Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers
Municipaux,

ADOPTE le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	1.680.197,42 €
INVESTISSEMENT	1.339.475,68 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT

Le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-015

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ,
Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et
Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean
CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion établi par le Receveur Municipal de Bourg-en-Bresse
concernant le budget « Local commercial »,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif
du Maire et du compte de gestion du Receveur pour le budget « Local
commercial »,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2023, dont les
écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour
le même exercice (budget « local commercial »).

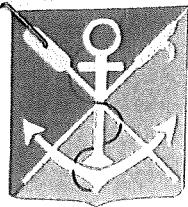
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire,
Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-080

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
Présents	15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER, Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : COMPTE ADMINISTRATIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2023 présenté »,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion, du Receveur pour le budget « Local commercial »,

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2024

Certifié exécutoire

Publie ou notifie le

12 AVR. 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2023 du budget local commercial, dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice (budget « local commercial »).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

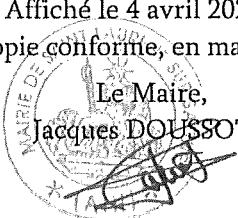
Au registre sont les signatures,

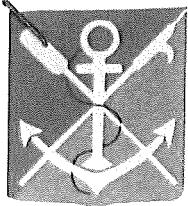
Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire,

Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-016

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt quatre, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Présents	15	
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif du budget « Local commercial » au 31 décembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 4.096,53 € comme suit :

- 2.754,10 € section d'investissement (titre de recette à émettre au compte 1068)
- 1.342,43 € section de fonctionnement.

Certifié exécutoire

12 AVR. 2024

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2024

Publié ou notifié le

12 AVR. 2024

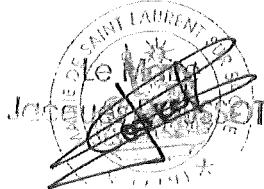
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

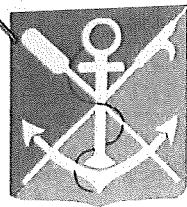
Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-017

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Présents 15

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER, Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ, Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

BUDGET « LOCAL COMMERCIAL » : BUDGET PRIMITIF 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2024 « Local commercial » arrêté comme suit :

	DEPENSES - RECETTES
FONCTIONNEMENT	19.575,79 €
INVESTISSEMENT	17.276,35 €

Reçu en Préfecture le

12 AVR. 2024
Certifié exécutoire

12 AVR. 2024
Publié ou notifié

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire
Jacques DOUSSOT

Jacques DOUSSOT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-019

Nombre de conseillers
en exercice 19

L'an deux mille vingt quatre,
le deux du mois d'avril,

Présents 15

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Votants 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sandrine GAULTHIER
Hakima HENDOU, et Messieurs Marc SAUVAGEON, Jean-Claude MARTINEZ,
Patrick BURTIN, Adjoints.

Mesdames Florence CHEVAUCHET, Geneviève COTTIN, Patricia GERTRUDES et
Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Philippe CHAMBARD, Jean
CHAREYRE, André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à
Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère
Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ;
Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Myriam CAÍCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET :

MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION : DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place par Mâconnais Beaujolais Agglomération de deux fonds de
concours « Voirie » et « Développement local »,

Considérant les projets : d'éclairage du stade de foot, de réalisation de 4 massifs béton,
d'installation aux services techniques du portail coulissant récupéré chez Sescoi, de
rénovation de l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander un fonds de concours « Aide au développement local » d'un
montant de 20.754,52 € à Mâconnais Beaujolais Agglomération pour les projets cités
ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Travaux	47.309,05 €	M.B.A.	23.654,52 €	50%
F		Commune	23.654,53 €	50%
T _{otal}	47.309,05 €	Total	47.309,05 €	100%

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 4 avril 2024

Pour copie conforme, en mairie le 8 avril 2024

Le Maire

Jacques DOUSSOT

